

## Fiche de poste n°3 Recrutement d'un/e maître/sse de conférences associé/e 2026-2027

Tous les postes du Ministère de culture et de ses établissements  
sont ouverts aux personnes reconnues comme travailleur/euses handicapé/s

<b>Champ disciplinaire :</b> Arts et techniques de la représentation (ATR) <b>Quotité :</b> mi-temps (160 heures d'enseignement)	<b>Catégorie statutaire:</b> A <b>Statut :</b> Maître de conférences associé des ENSA (MCA) <b>Contrat :</b> à durée déterminée d'une durée de 1 an <b>Poste à pourvoir le</b> 1 <sup>er</sup> septembre 2026
---	--

Domaine(s) Fonctionnel(s) : *Enseignement supérieur – Recherche*

Emploi(s) Type : *Enseignant praticien du supérieur*

### Adresse de l'affectation

Ecole nationale supérieure d'architecture et de paysage de Bordeaux  
740 cours de la Libération – CS 70109 – 33405 Talence cedex

### MISSIONS ET ACTIVITES PRINCIPALES

La charge pédagogique de 160 heures de l'enseignant/e se répartira sur les cycles Licence et Master, comprenant des semaines intensives et courantes selon les semestres. Il/Elle intégrera un séminaire de master du champ.

L'enseignant/e intégrera une équipe pluridisciplinaire et participera prioritairement aux enseignements spécifiques aux Arts et Techniques de la Représentation, sous forme de cours et travaux dirigés. Il/Elle participera à la formation aux techniques de représentation spécifiques au projet d'architecture en lien avec sa spécialité.

L'enseignant/e s'emparera en particulier de manière concrète des problématiques propres à la conception et la réalisation de l'image animée, s'appuyant sur les réflexions et formes contemporaines de la recherche.

Son champ d'investigation portera sur l'accompagnement à la conception et à la production de vidéos, ainsi que sur tout processus de cette discipline en relation avec l'apprentissage des notions spatiales (exercices et expérimentations) propres à la pédagogie du champ.

Il/Elle tissera des relations directes entre enseignement théorique, pratique filmique et initiation aux techniques, et à ce titre pourra développer un enseignement autour de l'histoire des liens entre architecture et cinéma.

Enseignant/e spécialisé/e, il/elle concourra aux projets de développement des usages engendrés par les technologies de l'Intelligence Artificielle (IA).

Il/Elle sera ouvert à la transversalité des pratiques spécifiques, Représentation de l'architecture (RA) et Arts plastiques et visuels (APV), tant dans la matière enseignée qu'en regard de la double formation, identité de l'ENSAP de Bordeaux.

## AUTRES MISSIONS

Parallèlement à sa charge de service d'enseignement face aux étudiant/es, l'enseignant/e s'investira dans les missions directement liées à l'activité pédagogique, soit les réunions de coordination du champ, les évaluations des exercices dans les différents semestres, la participation aux différents jurys, l'élaboration des apprentissages dans le cadre du programme institué.

Il/elle participera également à l'activité institutionnelle interne de l'établissement.

L'enseignant/e pourra intégrer un laboratoire de recherche sur la base de ses travaux antérieurs et récents.

## PROFIL RECHERCHÉ

### Titres ou diplômes requis

Diplôme national supérieur des Ecoles d'arts OU des Beaux-Arts OU un diplôme universitaire du domaine de l'architecture/des arts de niveau bac + 5 (master).

### Expériences et compétences du candidat souhaitées au regard du poste :

Le/la candidat/e doit maîtriser la conception et la réalisation d'images animées en rapport à des contraintes et objectifs propres à la conception architecturale et du paysage.

Le/la candidat/e doit avoir mené des expérimentations significatives sur les relations entre image, espace et récit. Il/elle doit justifier d'un parcours professionnel confirmé, dont les productions sont clairement reliées à l'expérimentation et à la capacité à travailler de façon ouverte et prospective. Il/elle sera aussi en capacité de se positionner à l'intersection d'autres domaines et pratiques de la création.

Une expérience confirmée de la pédagogie et de la recherche sera un atout non négligeable.

### Savoir-faire :

Le/la candidat/e devra démontrer sa capacité à transmettre aux étudiant/es, en objectivant les contenus, les méthodes et outils employés, ainsi que les modalités et critères d'évaluation adaptés.

### Savoir-être

Le/la candidat/e doit démontrer sa capacité à s'insérer dans des équipes pédagogiques constituées, à fédérer des liens entre enseignants et enseignements.

- • Ouverture d'esprit,
- • Qualités relationnelles
- • Capacité à s'insérer dans une réflexion pédagogique globale en équipe.

## DOSSIER DE CANDIDATURE

Le dossier de candidature doit être adressé à l'attention de Monsieur le directeur de l'ENSAP Bordeaux, sous format dématérialisé, à l'adresse suivante : [recrutements@bordeaux.archi.fr](mailto:recrutements@bordeaux.archi.fr).

La date limite de réception des dossiers **complets** de candidature est fixée au **lundi 15 juin 2026, 12h**, délai de rigueur.

Le dossier de candidature doit impérativement comporter :

- Un CV et book faisant ressortir les expériences professionnelles, les références (diplômes, publications, enseignement, réalisations) ainsi que la situation professionnelle actuelle du/de la candidat/e,
- Une lettre de motivation,
- Une note pédagogique mettant en évidence les approches théoriques et pratiques proposées et montrant une compréhension du poste et de ses enjeux.
- Une copie des diplômes ou titres,
- Une copie de la carte d'identité ou du titre de séjour en cours de validité,
- Les justificatifs d'une activité professionnelle réelle et confirmée permettant de disposer de moyens d'existence réguliers.

Les candidat/es dont le dossier sera sélectionné seront auditionné/es à l'ENSAP par un jury composé par l'établissement. Les modalités de fonctionnement du jury sont consultables sur le site internet de l'ENSAP.

## CONDITIONS DE RECRUTEMENT

Les conditions de recrutement sont encadrées par le décret n°2018-107 du 15 février 2018 relatif aux maîtres de conférences et professeurs associés ou invités des écoles nationales supérieures d'architecture. **Les candidat/es doivent exercer une activité professionnelle principale hors enseignement** et remplir l'une des conditions suivantes :

1° Justifier d'une expérience professionnelle en lien avec les disciplines enseignées dans les écoles d'architecture autre qu'une activité d'enseignement, d'une durée d'au moins 3 ans dans les 5 années qui précèdent le 1er janvier 2026;

2° Détenir un doctorat ou une habilitation à diriger des recherches ;

3° Détenir un diplôme universitaire, une qualification ou un titre étranger estimé équivalent par le conseil scientifique et pédagogique de l'ENSAP, réuni en formation restreinte, et exercer ou avoir exercé des fonctions d'enseignement ou de recherche dans un établissement étranger d'enseignement supérieur ou de recherche.

Les nominations des maîtres de conférences associés sont prononcées par la ministre chargée de l'architecture, à la demande du directeur de l'ENSAP et après avis favorable du conseil scientifique et pédagogique de l'établissement réuni en formation restreinte. Ils ne peuvent être nommés que dans un seul établissement. Le contrat, d'une durée d'un an, est renouvelable chaque année, sous réserve de l'avis favorable du CPS, pour une durée totale qui ne peut excéder neuf ans.

## OBLIGATIONS DE SERVICE ET REMUNERATION

Les enseignants associés ont les mêmes obligations de service que les enseignants titulaires à temps partiel (160h au titre des missions décrites ci-dessus). Ils doivent en outre se rendre disponibles pour participer aux jurys de fin d'année et aux PFE, aux réunions de coordination pédagogique, aux séminaires de rentrée et de sortie et aux entretiens d'admission.

La rémunération est fixée dans les conditions prévues par l'arrêté du 28 mars 2025 pris pour l'application des articles 6, 10 et 14 du décret n°2018-107 du 15 février 2018 relatif aux maîtres de conférences et professeurs associés ou invités des écoles nationales supérieures d'architecture.

## PRÉSENTATION DE L'ENSAP

L'ENSAP Bordeaux est un établissement public d'enseignement supérieur participant aux politiques publiques nationales de l'architecture et du paysage. Seule école dans ces disciplines à l'échelle de la Région Nouvelle-Aquitaine, elle développe ses activités de formation, de recherche et de diffusion en lien avec de nombreux acteurs universitaires, institutionnelles et partenaires associatifs ou socioéconomiques.

L'ENSAP Bordeaux accueille actuellement près de 1100 étudiants, encadrés par 150 enseignants-chercheurs (dont 48 titulaires : 37 dans la formation architecture et 11 dans la formation paysage) et 53 agents administratifs.

En matière de formation, elle propose deux cursus complets (LMD) permettant l'obtention des diplômes d'architecte d'Etat et de paysagiste d'Etat (valant tous deux grades de master) qui ouvrent au doctorat en architecture et paysage. En formation post master, elle propose plusieurs formations spécialisées dont l'habilitation à la maîtrise d'œuvre en son nom propre.